



**HAL**  
open science

## Saint Pierre de Vérone, dominicain, inquisiteur et martyr

Julien Théry, Patrick Gilli

► **To cite this version:**

Julien Théry, Patrick Gilli. Saint Pierre de Vérone, dominicain, inquisiteur et martyr. Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie (fin-XIIe-mi-XIVe s.), Presses universitaires de la Méditerranée, pp.621-652, 2010. halshs-00880872

**HAL Id: halshs-00880872**

**<https://shs.hal.science/halshs-00880872>**

Submitted on 6 Nov 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Julien Théry, Patrick Gilli in *Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie (fin-XIIe-mi-XIVe s.)*, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2010, pp. 621-652

## **Dossier 13 — Saint Pierre de Vérone, dominicain, inquisiteur et martyr**

---



## Présentation

La bulle *Misericors et miserator* du 8 juin 1251 (document 61) est l'un des rares documents conservés sur l'action du célèbre inquisiteur martyr Pierre de Vérone, dont l'assassinat par des hérétiques lombards le 6 avril 1252 offrit l'occasion d'une intense propagande pontificale contre les ennemis de la foi et de l'Église romaine. Il s'agit d'un mandement adressé par Innocent IV à Pierre et à un autre dominicain, Vivien de Bergame, pour leur enjoindre d'aller prêcher contre les hérétiques et exercer l'office d'inquisition à Crémone à un moment où le Siège apostolique, comme le souligne d'ailleurs le texte, lançait une campagne contre l'hérésie en Lombardie et dépêchait à cette fin des inquisiteurs dans de nombreuses villes. Le pape insistait sur la pleine collaboration qui devrait être exigée des autorités communales par ses deux envoyés. Ces derniers devaient annoncer à la population, dans leurs prêches, la détermination du Siège apostolique à appeler contre elle à une croisade « des rois, des princes et des autres fidèles du Christ » en cas de résistance à l'action inquisitoriale.

Ce regain d'ardeur était directement et fort explicitement lié à la mort récente (13 décembre 1250) de l'empereur Frédéric II. Dans un long exposé des motifs (*narratio*) dont la rhétorique exaltée est à rapprocher de celle déployée un peu plus tard pour la sentence de condamnation d'Ezzelino da Romano (*Truculentam*, document 6 — 9 avril 1254), Innocent IV célébrait d'abord la disparition de son grand ennemi comme un « remède salutaire » accordé par la miséricorde divine. « Tout le malheur de l'Église », ses « tribulations » et sa « grande misère » avait en effet trouvé leur cause dans la « fureur tyrannique » du Hohenstaufen, lequel avait été « enflammé des feux de la haine, foyer bouillonnant allumeur des discordes, ennemi de la paix chrétienne, destructeur de l'unité salutaire et marteau de toute la contrée italique ». On sait que le pape, dès le début de son pontificat, avait fui au-delà des Alpes devant la menace impériale. La mort de l'empereur, qui avait été précédée d'importantes modifications géopolitiques favorables au « parti de l'Église » en Lombardie, permettait d'espérer un retournement de situation. Innocent IV était rentré en Italie en mai 1251, quelques semaines avant l'envoi de *Misericors et miserator* (datée de Gênes, sa ville natale, où il fit étape pendant un mois). Dans la grande offensive qu'il lançait pour faire triompher l'autorité du Siège apostolique, la lutte contre l'hérésie avait un rôle clef. La juridiction d'exception exercée par les inquisiteurs constituait en effet un moyen sans pareil pour contrôler l'action des autorités locales et promouvoir sur place les intérêts pontificaux. D'où, dans

la lettre, le rapprochement sous-jacent, dont la fortune irait croissant, entre gibelinisme et déviance dans la foi. Frédéric II, « discordant avec les concordances mais concordant avec les discordances », n'avait pas seulement, tel un dragon, « allumé le feu sous la marmite de la haine universelle avec les souffles enflammés de sa dépravation ». « Tyran perfide » (c'est-à-dire, littéralement, traître à la foi), il avait empêché l'action de l'Inquisition (effectivement trop liée à la cause politique du Siège apostolique pour qu'il puisse lui laisser libre cours), ce qui permettait à Innocent IV de l'accuser (contre toute évidence) d'avoir « plutôt favorisé la peste » hérétique et de l'en déclarer « manifestement suspect », comme il l'avait déjà fait au concile de Lyon, en 1245, dans la sentence (document 5) par laquelle il l'avait déposé de l'Empire.

La bulle de canonisation de Pierre de Vérone, *Magnis et crebris* (document 62, 24 mars 1253)<sup>1</sup>, fut promulguée moins d'un an après son martyre. Une telle célérité n'avait qu'un précédent, celui de l'inscription d'Antoine de Padoue au catalogue des saints par Grégoire IX en 1232 (cf. le document 27). Comme dans le cas d'Antoine, une procédure de consultation préalable de tous les prélats présents à la Curie, et non pas seulement des cardinaux comme d'ordinaire, marqua la solennité de la décision (cf. aussi, pour un autre exemple, la bulle *Vergentis in senium* — document 52). Très rapidement promu, le culte de saint Pierre martyr fut conçu comme un instrument de mobilisation des fidèles contre les hérétiques. Dans certaines communes italiennes, des confréries placées sous le patronage du saint inquisiteur furent créées pour la défense de la foi et, en même temps, pour le soutien aux partis guelfes.

Avec un grand luxe de métaphores, qui font une place particulière aux odeurs et à la lumière, la bulle *Magnis et crebris* annonce l'édifiante histoire du nouveau héros de l'orthodoxie romaine, de sa vie vouée au combat contre les « faussaires de la vérité évangélique » et de sa mort glorieuse. Au moment du sacrifice, comme il seyait à un saint, Pierre de Vérone n'avait pas cherché à se soustraire aux coups de son « ennemi » (*hostes*), mais s'était au contraire « offert comme une hostie » (*hostia* — le jeu de mot est intraduisible). Ses miracles, *ante* et *post* mortem, étaient dûment attestés, comme l'exigeaient les critères de la sainteté fermement établis depuis le pontificat d'Innocent III. Une certaine spécialisation paraît lui avoir été attribuée dans un type de guérison alors tombé en désuétude depuis longtemps

1 On pourra comparer notre traduction avec celle, partielle, donnée dans l'*Année dominicaine ou vies des saints, des bienheureux, des martyrs et des autres personnes illustres ou recommandables par leur piété de l'un et l'autre sexe de l'ordre des frères-Prêcheurs distribuées suivant les jours de l'année*, Avril, Lyon : Xavier Jevain, 1889, p. 809-814.

dans l'hagiographie, qui passait par l'expulsion d'une créature malfaisante du corps d'un malade (il n'était pas rare que les saints du haut Moyen Âge libèrent ainsi des « énergomènes », c'est-à-dire des malades mentaux). Selon la bulle, saint Pierre martyr avait en effet délivré « des femmes obsédées depuis longtemps par des démons en les leur faisant vomir avec beaucoup de sang ». De son vivant déjà, ses mérites avaient guéri un jeune noble atteint d'une tumeur à la gorge, qui s'était trouvé libéré après avoir « vomi un ver à deux têtes hérissé de poils abondants ». Il y a là, selon toute vraisemblance, un trait lié au thème de l'extirpation de l'hérésie.

L'auteur de *Magnis et crebris* est le grand styliste Giordano da Terracina, alors notaire pontifical. Ce virtuose de l'*ars dictaminis* fut plus tard cardinal et vice-chancelier de l'Église romaine.

## Orientation bibliographique

- BENEDETTI Marina, *Inquisitori lombardi del Duecento*, Rome : Edizioni di storia e letteratura, 2008, spécialement aux p. 5-73.
- BOUREAU Alain, « La patine hagiographique. Saint Pierre martyr dans la légende dorée », dans *Scribere sanctorum gesta. Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, éd. RENARD É., TRIGALET M., HERMAND X., BERTRAND P., Turnhout : Brepols, 2005, p. 359-366.
- CALDWELL Christin Ellen, « Peter Martyr : The Inquisitor as Saint », *Comitatus : A Journal of Medieval and Renaissance Studies*, 31/7, 2000, p. 137-174.
- DONDAINE Antoine, « Saint Pierre Martyr. Études », *Archivum fratrum praedicatorum*, 23, 1953, p. 66-162.
- FESTA Gianni, dir., *Martire per la fede. San Pietro da Verona domenicano e inquisitore*, Bologne : ESD, 2007.
- MEERSSEMAN Gilles Gérard, *Ordo fraternitatis. Confraternite e pietà dei laici nel Medioevo*, Rome, Herder (Italia sacra. Studi e documenti di storia ecclesiastica, 24), 1977, 3 vol., aux p. 754-920.
- MELLONI Alberto, *Innocenzo IV : la concezione e l'esperienza della cristianità come « regimen unius personæ »*, Gênes : Marielli, 1990.
- MERLO Grado Giovanni, « Pietro da Verona, Pietro Martire : difficoltà e proposte per lo studio di un inquisitore beatificato », dans *Culti dei santi, istituzioni e classi sociali in età pre-industriale*, dir. BOESCH-GAJANO S., SEBASTIANI L., L'Aquila, 1984, p. 471-488.
- MERLO Grado Giovanni, « L'affare frate Pietro da Verona/san Pietro martire », dans *I signori da Giussano, gli eretici e gli inquisitori*, éd. MERLO G. G., Giussano : Assessorato alla cultura, 2004, p. 15-49.
- NÜSKE Gerd F., « Untersuchungen über das Personal des Päpstlichen Kanzlei, 1254-1304 », *Archiv für Diplomatik*, 20, 1974, p. 39-240, aux p. 64-65.

- ORIOLO Raniero, « Eresia e ghibellinismo », dans *Federico II e le città italiane*, éd. PARAVICINI-BAGLIANI A., TOUBERT P., Palerme : Sellerio, 1994, p. 420-430.
- PRUDLO Donald, *The Martyred Inquisitor : the Life and Cult of Peter of Verona († 1252)*, Aldershot, Burlington : Ashgate (Church, Faith and Culture in the Medieval West), 2008, notamment aux p. 57, 77-84, 185-186, 191-195.
- RUSO Daniel, « Des saints et des stigmates. À propos de saint François d'Assise et de saint Pierre de Vérone martyr : iconographie et projet de chrétienté au XIII<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers de l'Herne*, 75, 2001, p. 55-70.
- SCHÜRER Markus, « Die Findung des Heiligen. Dominikus von Guzmán und Petrus Martyr als Figuren zwischen Topik und Singularität », dans *Das Eigene und das Ganze : Zum Individuellen im mittelalterlichen Religiosentum*, éd. MELVILLE G., SCHÜRER M., Münster : LIT, 2002, p. 339-37.
- VAUCHEZ André, « Pierre martyr », dans *Histoire des saints et de la sainteté chrétienne*, dir. id., t. 6, 1986, p. 224-228.
- VILLA J. S., « Processo per l'uccisione di S. Pietro martire », dans *Archivio storico lombardo*, 4, 1877, p. 790-794.

## **Document 61**

---

### **Innocent IV ordonne aux dominicains Pierre de Vérone et Vivien de Bergame d'aller exercer l'office d'inquisition de l'hérésie à Crémone**

*Misericors et miserator*, 8 juin 1251

#### **Édition**

BERGER Élie, *Les registres d'Innocent IV (1243-1254)*, Paris : École française de Rome, 1884-1921,  
n° 5345, p. 244-245.

**Traduction : J. T.**

*Petro Veronensi et Viviano Pergamensi, fratribus ordinis Predicatorum.*

Misericors et miserator Dominus, cogitans cogitationes pacis et non afflictionis, Ecclesiam suam diutina vexatione concussam, rabie distractam tirampnica, duris afflictam tribulationibus et incursionibus fatigatam hostilibus, de excelso solio suo  
5 mira benignitate respexit et, misertus super ipsius contritione nimia quam callidus ille seminator discordie inferebat, salutare sibi remedium ministravit, extinguens funeste dissensionis fornicem et pestiferi odii incentorem.

A quondam siquidem Frederico Romanorum imperatore hoc totum Ecclesie malum in tanti causa periculi pandebatur. Ipse namque accensus odiorum ignis,  
10 fomes discordiarum estuans, pacis invidus christiane, unitatis salutifere dissipator et totius malleus Italice regionis, turbato ubique tranquillo Ecclesiam ipsam validis persecutionum fluctibus conquassabat, quinimo totam regionem eandem et alia etiam mundi regna immisso dissentionum turbine commovebat, propter quod Ille, cujus imperio celestia obediunt et terrena, tot et tanta volens sua clementi vir-  
15 tute submovere pericula, dixit, et hujus procelle spiritus statim stetit, mandavit, et quievit ventus maxime tempestatis et facta est in Ecclesia ipsa tranquillitas communi desiderio diutius expectata, quoniam tribulantem procellam in auram convertit prosperam et pacem quam eidem Ecclesie mundus dare non poterat Ipse dedit, tollens illum omnino de medio, qui discors concordiiis, concors vero discordiis, uni-  
20 versalis ollam odii ignivomis nequitie sue flatibus succendebat.

Unde cum ipsi Ecclesie de tante propitiationis beneficio dignanter providerit et inde grandem cum ea sit misericordiam operatus, debitum est et dignum per omnia ut pro hac inextimabili gratia sic pie desuper erogata gratiarum Ei actiones cum devotione reddamus et offeramus sacrificium plane laudis, ne tam magnificum Ejus  
25 donum in vacuum recepisse Sibique ingrati de illo existere videamur, maxime quia generalis persecutionis actore precipuo jam sublato, et quiete nunc Ecclesie restituta, restat nimirum ut in divinas laudes cuncta nostra studia conferamus. Et quoniam verbis et operibus honorificandus est Dominus, recognoscenda est immensa benigni-

*À Pierre de Vérone et à Vivien de Bergame, frères de l'ordre des Prêcheurs.*

Miséricordieux et compatissant, le Seigneur, concevant des intentions de paix et non d'affliction, a veillé depuis son trône céleste avec une merveilleuse bienveillance sur son Église ébranlée par une longue secousse, déchirée par une fureur tyrannique, affligée par de dures tribulations, harcelée par les assauts ennemis, et lui a administré un remède salutaire, prenant pitié de sa grande misère, dont le retors semeur de discorde était la cause, anéantissant le dépravé responsable de la dissension et instigateur de la haine impie. 5

Car c'est par le défunt Frédéric, empereur des Romains, que se répandait tout ce malheur de l'Église, cause d'un si grand péril. Celui-là, en effet, enflammé des feux de la haine, foyer bouillonnant allumeur des discordes, ennemi de la paix chrétienne, destructeur de l'unité salutaire et marteau de toute la contrée italique, troublant partout le calme, secouait cette Église avec les très dures épreuves des persécutions et agitait qui plus est, en apportant la tourmente des dissensions, toute la contrée et même d'autres royaumes du monde, raison pour laquelle Celui au commandement duquel obéissent les choses célestes et les choses terrestres, désireux de chasser de si nombreux et si grands périls, parla, et le souffle de cet ouragan se suspendit aussitôt, donna un ordre, et le vent de la très grande tempête s'apaisa ; et la tranquillité longtemps espérée d'un commun désir fut faite dans cette Église, puisqu'Il transforma la tourmente de l'ouragan en brise ; et la paix que le monde n'avait pas pu donner à cette même Église, c'est Lui qui la donna, faisant disparaître tout à fait celui qui, discordant avec les concordes mais concordant avec les discordes, allumait le feu sous la marmite de la haine universelle avec les souffles enflammés de sa dépravation. 10 15 20

C'est pourquoi, puisqu'Il a offert avec bonté à cette même Église le bienfait d'une si grande faveur et a donc fait preuve avec elle d'une immense miséricorde, il est digne et de notre devoir en tout point que nous Lui rendions pour cette grâce inestimable, délivrée au surplus si affectueusement, des actions de grâce avec dévotion et que nous Lui offrions pleinement le sacrifice de la louange, afin que nous ne paraissions pas recevoir dans le vide son don si magnifique ni Lui manquer de reconnaissance — et par-dessus tout parce que, une fois disparu le principal auteur de la persécution générale et une fois la quiétude restituée à l'Église, il ne nous reste 25 30

tas in utrisque, ut in utroque modo, dicto scilicet atque facto, Sui nominis laudem  
30 et gloriam personamus.

Quia vero tunc potissime Sibi exhibetur obsequium, cum Ei pro catholice  
conservatione fidei, cujus est Ipse stabile ac perpetuum fundamentum, pura inten-  
tione servitur, providimus specialiter in hoc Ipsi studiosum et placidum Eo coope-  
rante impendere famulatum, et precipue in ipsis Italicis partibus propter ipsarum  
35 vicinitatem vigilare instantius et validius satagere contra ejusdem fidei diros hostes,  
ut cultura salubris par nos agris dominicis impensa vicinis utilis sit longinquis et  
Verbi divini semen fusum in proximis fructificet etiam in remotis, licet apostolica  
Sedes tales hostes ubique indefessa sollicitudine persequatur nec umquam ab hujus-  
modi exercitio cessaverit cura ejus. Convenit namque ut, quia inquisitiones centra  
40 pestem hereticam roborare ac renovare per diversas seculi volumus regiones, id  
agere in Italia majori oportunitate nunc habita nullatenus omitteremus, cum quanto  
pro[m]ptior nobis adest affectibus, tanto justius, nisi attente salutem prospiceremus  
ipsius, possemus argui de neglectis. Olim enim, dum vivebat perfidus ille tirampnus,  
non potuit libere contra hujusmodi pestem precipue in ipsa Italia eo impediendo pro-  
45 cedi, cum non impugnaret, set foveret potius pestem ipsam, de qua cum evidenter  
haberetur suspectus, exigantibus nichilominus aliis multis et enormibus suis exces-  
sibus, fuit a nobis in Lugdunensi concilio condemnatus.

Ideoque discretionem vestram per apostolica scripta districte precipiendo manda-  
mus, in remissionem vobis peccatorum injungentes, quatinus hujusmodi fidei nego-  
50 tium, quod principaliter insidet cordi nostro, totis assumentes affectibus et ferven-  
tibus animis prosequentes, Cremonam personaliter accedatis, cum et per alias civi-  
tates et alia loca Lombardie discretos alios ad exequendum idem negotium duxe-  
rimus deputandos, et ad extirpandam de civitate ipsa et ejus districtu hereticam

plus assurément qu'à consacrer tous nos efforts aux louanges divines. Et puisque le Seigneur doit être honoré par les mots et par les œuvres, l'immense bienfait doit être reconnu dans les premiers et les secondes, pour que des deux manières, c'est-à-dire par ce qui est dit et par ce qui est fait, nous fassions retentir la louange et la gloire de Son nom. 35

Et parce qu'il Lui est montré obéissance par-dessus tout lorsqu'Il est servi avec une pure intention pour la conservation de la foi catholique, dont Il est Lui-même le fondement stable et perpétuel, nous avons pourvu spécialement à Lui offrir en cette matière, avec Son aide, une ardente et douce dévotion, en particulier à monter la garde avec une grande constance dans ces contrées italiques, en raison de leur proximité, et à lutter avec une très grande vigueur contre les cruels ennemis de cette même foi, pour que la salubre culture par nos soins des champs du Seigneur voisins soit utile à ceux qui sont lointains et pour que la semence du Verbe divin répandue dans le voisinage fructifie aussi dans les régions éloignées, bien que le Siège apostolique pourchasse partout avec une infatigable sollicitude de tels ennemis et que son gouvernement n'ait jamais abandonné cette tâche. Il convient assurément que, puisque nous voulons renforcer et rénover les inquisitions contre la peste hérétique à travers diverses régions du monde, nous n'omettions nullement de le faire, alors que nous avons maintenant pour cela une opportunité majeure, en Italie — car nous sommes d'autant plus ardemment résolu à le faire que nous pourrions très justement être convaincu de négligence si nous ne veillions pas avec attention à son salut. Par le passé, en effet, lorsque vivait ce perfide tyran, il ne pouvait être procédé librement contre cette peste, en particulier en Italie, en raison des empêchements qu'il y mettait — car il n'attaquait pas, mais plutôt favorisait cette même peste, à cause de laquelle, parce qu'il en était considéré manifestement suspect et parce que l'exigeaient aussi ses autres crimes nombreux et énormes, il fut condamné par nous au concile de Lyon. 40 45 50 55

En conséquence, nous ordonnons à votre discrétion par ces lettres apostoliques, en un ferme commandement, et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, de prendre en charge de toute votre volonté et de poursuivre avec des esprits ardents cette affaire de la foi, qui occupe tout particulièrement notre cœur, en vous rendant personnellement à Crémone, tandis que nous envoyons dans d'autres villes et d'autres lieux de Lombardie d'autres hommes sages pour mener à bien la même 60 65

55 pravitatem sollicite ac efficaciter prehabito diocesani consilio laborantes, si quos  
ibidem pravitare ipsa culpabiles inveneritis vel infectos seu etiam infamatos, nisi  
60 examinati velint absolute mandatis Ecclesie obedire, contra ipsos et receptatores,  
defensores ac fautores eorum, humano timore postposito, juxta sanctiones cano-  
nicas auctoritate apostolica procedatis, invocato ad hoc contra eos si opus fuerit  
auxilio brachii secularis; contradictores *et cetera*. Si vero aliqui heretici, labe peni-  
65 tus abjurata, redire voluerint ad ecclesiasticam unitatem, eis juxta formam Ecclesie,  
diocesano ipso consulto, absolutionis beneficium impendentes, injungatis eisdem  
quod injungi talibus consuevit, previsto sollerter ne simulata conversione redeant  
fraudulenter, et vos, immo potius se, fallentes, sub agni specie gerant lupum.

Verum quia tam salubre negotium super omnia promoveri cupimus, propter  
65 quod impedimenta quelibet ab ipso intendimus penitus cum Dei adjutorio remo-  
vere, scire vos volumus et aliis aperte predicere quod si forte, quod non credimus,  
aliqua civitas seu communitas, sive aliqui magnates vel nobiles aut potentes huic  
negotio se opponere, seu illud presumpserint aliquatenus impedire, ut non possit  
per deputatos ad hoc a nobis procedi libere in eodem, immo nisi foverint illud et  
70 juverint studiose, nos procul dubio ad comprimendam tam superbam et pernitio-  
sam audaciam et omni modo confundendam in illos gladium ecclesiastice potesta-  
tis acriter extendemus, et reges et principes aliosque Christi fideles, sive pro Terre  
Sancte succursu sive alias pro Christi servitio crucis caractere insignitos necnon et  
ceteros catholicos invocabimus contra eos, ut et celum et terra adversus detestabi-  
75 lem temeritatem ipsorum pariter moveantur, cum non minus expediat, immo magis,  
fidem in locis prope positis quam procul distantibus defensare. Quia enim futura  
volumus in quantum possumus, precipue in Lombardia, quam speciali affectione  
diligimus, vitare discrimina, idcirco scribimus quod ista palam exponere ac pre-  
nuntiare curetis, Cremonensem populum et alios de ipsorum districtu diligentius  
80 ammonentes ut, debitum habentes respectum ad negotium memoratum, nullum  
prorsus promotioni ejus inferant nocumentum, sed potius vobis in exequendo illo  
favorem tribuant et auxilium oportunum, quia si forsitan contrarium agere attemp-

affaire; et, travaillant avec sollicitude et efficacité, après avoir pris le conseil de l'évêque du lieu, à extirper la dépravation hérétique de cette ville et de son district, si vous y trouvez certains coupables de cette dépravation ou infectés ou encore réputés l'être, si ces personnes, une fois examinées, ne veulent pas obéir entièrement aux commandements de l'Église, vous procéderez selon les sanctions canoniques, en vous départissant de toute peur humaine, contre elles et contre ceux qui les reçoivent, les défendent et les soutiennent, au nom de l'autorité apostolique, en faisant appel, si besoin est, à l'aide du bras séculier, les contradicteurs *etc.* Si cependant certains hérétiques veulent, après avoir totalement abjuré leur faute, revenir à l'unité ecclésiastique, vous leurs offrirez le bénéfice de l'absolution selon les formes de l'Église, après avoir consulté l'évêque, et vous leur ferez les injonctions qu'il est coutume de faire à ces individus, en vérifiant avec finesse qu'ils ne reviennent pas frauduleusement par une conversion simulée et ne se comportent pas en loups sous les apparences de l'agneau en vous abusant, vous, et plus encore eux-mêmes.

En outre, parce que nous désirons qu'une si salutaire affaire passe avant toute chose, raison pour laquelle nous entendons en écarter tout à fait quelque empêchement que ce soit avec l'assistance de Dieu, nous voulons que vous sachiez, et nous voulons faire connaître clairement aux autres que si d'aventure, ce que nous ne croyons pas, une ville ou une communauté ou certains magnats ou nobles ou puissants osaient s'opposer à cette affaire ou l'empêcher en quelque mesure, de telle sorte qu'il ne puisse pas être procédé librement par ceux que nous avons députés à cette fin, et même plus, s'ils n'apportaient pas leur soutien à cette affaire et ne l'appuyaient pas consciencieusement, il ne fait aucun doute que nous porterions contre eux avec force le glaive de la puissance ecclésiastique pour écraser une si superbe et pernicieuse audace et la confondre entièrement, et nous appellerions contre eux les rois et les princes et les autres fidèles du Christ marqués du signe de la croix (soit pour le secours de la Terre sainte, soit autrement pour le service du Christ) ainsi que les autres catholiques, afin que le ciel et la terre s'ébranlent l'un et l'autre contre leur détestable témérité, puisqu'il n'importe pas moins, et il importe même plus, de défendre la foi dans les lieux situés à proximité que dans ceux qui sont éloignés. Et parce que nous voulons éviter autant que nous le pouvons de futurs périls, particulièrement en Lombardie, région que nous aimons d'une affection spéciale, nous vous écrivons d'exposer publiquement et de faire annoncer les choses

taverint, nullatenus dimittemus quin per reges ipsos et principes aliosque fideles dictum promoveamus negotium sicut superius est expressum.

85      Ut autem predicta possitis liberius et utilius exercere, vobis largiendi viginti vel quadraginta dierum indulgentiam, quotiens oportunum videritis, omnibus vere penitentibus et confessis qui ad vestram predicationem propter hoc faciendam accesserint plenam tenore presentium concedimus potestatem.

Datum Janue, VI idus junii, anno VIII<sup>o</sup>.

susdites et de sommer diligemment le peuple de Crémone et les autres du district d'avoir le respect dû à l'égard de ladite affaire, de ne mettre absolument aucune entrave à son développement, mais plutôt de vous apporter leur faveur et une aide opportune dans son exécution ; car s'ils venaient à oser faire le contraire, nous ne renoncerions nullement avant d'avoir mené à bien ladite affaire avec l'aide de ces rois et princes et des autres fidèles, comme il est dit plus haut. 100

Pour que vous puissiez plus librement et utilement faire exécuter les instructions susdites, nous vous accordons par les présentes le plein pouvoir d'offrir vingt ou quarante jours d'indulgence, autant de fois qu'il vous paraîtra opportun, à tous les pénitents véritables et confessés qui se présenteront à cette fin lors de votre prédication. 105

Donné à Gênes, le VI des ides de juin, la huitième année. 110



## Document 62

---

### Innocent IV annonce la canonisation de Pierre de Vérone, inquisiteur martyrisé par des hérétiques

*Magnis et crebris*, 24 mars 1253

#### Éditions

CHERUBINI Laerzia, *Bullarium magnum romanum ab Leone magno usque ad S. D. N. Clementem X*, t. I, Lyon : Pierre Borde, Jean et Pierre Arnaud, 1692, p. 120-122.

RIPOLL Thomas, *Bullarium ordinis fratrum Praedicatorum*, Rome : Ex typographia Hieronimi Mainardi, t. I, 1729, p. 228-230.

DELLE DONNE Fulvio, *Una silloge epistolare della seconda metà del XIII secolo. I « dictamina » provenienti dall'Italia del ms. Paris, Bibl. nat. lat. 8567*, Florence : SISMEL, 2007, p. 211-218 (la meilleure).

Traduction : J. T.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus universis archiepiscopis et episcopis ac dilectis filiis abbatibus, prioribus, archipresbyteris, decanis, archidiaconis et aliis ecclesiarum prelati ad quos littere iste pervenerint, salutem et apostolicam benedictionem.

5 Magnis et crebris declarata prodigiis christiane fidei rectitudo, jam novo sancti novi decorata martyrio, signorum recentium fulgore coruscat et, multis hactenus roborata portentis, nunc singularium miraculorum insigniis confirmatur. Ecce de  
instanti et moderno fidei pugile nova gaudia prodeunt, triumphalia signa notes-  
cunt, vox fusi sanguinis intonat, incliti martirii tuba clangit, terra non silet sudans  
10 aspersione cruoris, resonat regio nobili predata bellatore, ipsequemet gladius par-  
ricida proclamat. Hec sunt certe, certa fidei sacre indicia, hec ipsius ydonea tes-  
timonia, hec ejus dignissima munimenta. Propter hoc letati sunt celi et terra in  
tanti perceptione gaudii pariter exultavit. Grandis adest matri Ecclesie causa letitie,  
multa ei materia jocunditatis advenit; habet unde Domino canticum novum cantet,  
15 unde immense laudis himnum referat Deo suo. Habet plebs catholica unde plau-  
dat, levatis Altissimo manibus, sonoris jubilet vocibus et letis animis jocundetur;  
habet christiana concio unde devotas Conditori concinat cantiones. De orto siqui-  
dem fidei nuper in mensam Regis eterni dulcis allatus est fructus; de vinea Ecclesie  
in regium calicem affluens noviter liquor influxit, quoniam fecundus palmes hostili  
20 mucrone concisus habuit plus humoris quia cohesit pressius vive viti<sup>1</sup>. De Predica-  
torum ordine florido prodiit rosa rubens que, regalibus oblata conspectibus, intulit  
suavitatem odoris; de hujus Ecclesie fabrica electus est lapis qui pressura et tun-  
sione politus decenter supernis edibus est insertus; in celesti quoque rosario flos  
amenu, rubro colore rutilans, nunc est natus in mundo; et candido sanctorum  
25 collegio novum munditie lilium est exortum. Unde factum est magnum in celo gau-  
dium, exultantibus sanctis omnibus et solemnitatem agentibus tanti festi.

Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos vénérables frères archevêques et évêques et à nos aimés fils abbés, prieurs, archiprêtres, doyens, archidiaques et autres prélats auxquels ces lettres parviendront, salut et bénédiction apostolique.

Manifestée par de nombreux et fréquents miracles, la rectitude de la foi chrétienne, désormais ornée du nouveau martyr d'un nouveau saint, brille de l'éclat de signes récents ; renforcée jusqu'ici par mainte merveille, elle est maintenant confirmée par des miracles sans pareils. Voici que de nouvelles joies proviennent d'un moderne et présent lutteur de la foi, que des signes triomphaux se font voir, que la voix du sang répandu retentit, que la trompette d'un glorieux martyr sonne, que la terre ne reste pas silencieuse, exsudant le sang versé, que le pays du noble guerrier résonne et que le glaive parricide lui-même proclame : « Ces choses, assurément, sont des preuves certaines de la foi sacrée ; elles en sont les témoignages appropriés ; elles en sont les très dignes remparts ». Les cieux, pour cette raison, se sont réjouis et la terre a pareillement exulté en recevant une si grande joie. Il y a là pour la mère Église une immense cause d'allégresse ; il lui vient une grande matière à jubilation ; elle y trouve de quoi chanter un nouveau cantique pour le Seigneur, de quoi adresser un immense hymne de louange à son Dieu. Le peuple catholique y trouve de quoi applaudir les mains levées vers le Très-Haut, de quoi pousser des cris de joie sonores et réjouir les âmes ; l'assemblée chrétienne y trouve de quoi entonner à l'unisson de pieux chants à l'intention du Créateur. Car du jardin de la foi a été récolté récemment pour la table du Roi éternel un fruit succulent ; de la vigne de l'Église a coulé pour la coupe royale une liqueur nouvellement jaillie, puisque le sarment fécond taillé par la lame ennemie a eu plus de sève en faisant corps plus fortement avec la vigne vive. De l'ordre florissant des Prêcheurs est sortie une rose rouge qui, offerte aux regards du Roi, a exhalé sa suave odeur ; dans l'atelier de cette Église a été choisie une pierre qui, polie par le frottement et par les coups, s'est trouvée digne d'être enchâssée dans le sanctuaire des cieux ; et une fleur gracieuse de la roseraie céleste, rutilante d'un rouge ardent, est née maintenant dans le monde ; et au blanc collège des saints est paru un nouveau lis de pureté. Il s'est ainsi fait une grande joie dans le ciel ; tous les saints ont exulté et accompli les solennités d'une si grande fête.

Sane beatus Petrus, de ordine fratrum Predicatorum, lombardus origine, prudenter attendens dolosi mundi fallacias et devia seculi defluentis, cujus blanditiis quis leditur cum lenitur, cum ab hiis in adolescentie annis provide declinasset, vite  
30 semitam eligens tutiorem, ut, a lubricis caute pede retracto, firmis posset incedere gressibus, ad divina obsequia se totaliter transtulit, in evangelice institutionis observantiam cuncta sua convertens studia et universas dirigens actiones, rectum et lucidum callem sequens, salubrem videlicet ipsius ordinis regulam, per quam regi vale-  
ret et dirigi, duci etiam et induci ad speratam requiem post laborem. In qua utique  
35 triginta fere annorum spatio, fultus caterva virtutum, fide preambula, spe astante, comite caritate, sic prevaluit et profecit, circa ipsius maxime defensionem fidei, pro qua totus ardebat, quod contra illius diros hostes, mente intrepida ferventique spiritu continuum certamen exercens, suum tandem agonem diutinum, victrici superante martirio, feliciter consummavit. Et sic ipse Petrus, firmus in petra fidei, petra  
40 demum passionis allisus, ad petram Christum<sup>2</sup> digne laureandus ascendit.

Porro, ne sacra suorum actuum nos exempla pretereant, aliqua de vita ejus ad instructionem et profectum audientium referamus. Ipse namque veritatis filius et bonitatis alumpnus, conversatione conspicuus, spectabilis fama et opinione mirabilis, miro prefulsisse nitore munditie, virginitatem integre custodisse nec mentis  
45 habuisse nec corporis corruptelam et nullius mortalis criminis sensisse contactum firma suorum confessorum assertionem monstratur. Et quia servus delicate nutritus protervit in dominum, carnem suam assidua cibi et potus parcitate restrinxit. Ne vero per otii desidiam hostilibus pateret insidiis, in justificationibus Domini exercebatur assidue ut, eo circa licita totaliter occupato, locum in ipso illicita non  
50 haberent et a spiritualibus nequitiis tutus esset. Nocturna quidem silentia, humane deputata quieti, post dormitionem brevem decurrebat studiis lectionum et sompni tempus vigiliis occupabat; dies autem impendebat comodis animarum vel sedulis imminendo predicationibus vel confessionum audientie insistendo aut hereticum dogma pestiferum validis rationibus confutando, in quibus specialis dono gratie  
55 noscitur claruisse. Devotione insuper gratus, humilitate lenis, obedientia placidus,

Le bienheureux Pierre, de l'ordre des frères Prêcheurs, lombard d'origine, considérant sagement les artifices de ce monde trompeur et les dévoiements d'un siècle en dégénérescence, dont les flatteries blessent celui qu'elles caressent, s'en tint judicieusement à l'écart pendant les années de sa jeunesse, choisissant un chemin de vie plus sûr. Pour que, le pied prudemment éloigné des endroits glissants, il puisse avancer d'un pas ferme, il se donna totalement au service de Dieu, vouant tous ses efforts et destinant toutes ses actions à l'observance de l'enseignement évangélique en suivant une droite et lumineuse voie, à savoir la salubre règle de ce même ordre des Prêcheurs, par laquelle il pourrait être gouverné et dirigé, conduit même et entraîné, jusqu'au repos espéré après le labeur. Pleinement soumis à cette règle pendant près de trente ans, soutenu par la cohorte des vertus — la foi ouvrait la marche, l'espoir marchait à ses côtés, la charité l'accompagnait —, il remporta tant de succès et œuvra si bien, particulièrement dans la défense de cette même foi pour laquelle il brûlait tout entier d'ardeur, que, luttant sans relâche contre ses sinistres ennemis avec intrépidité et ferveur, il consuma enfin dans la félicité son long combat, tandis que lui survivait son martyr victorieux. Et ainsi ce Pierre, inébranlable dans la pierre de la foi, brisé enfin par la pierre de la passion, monta à la pierre qu'est le Christ pour être à bon droit glorifié.

Afin que les sacrés exemples de ses actions ne nous soient pas perdus, rapportons donc quelques traits de sa vie, pour l'instruction et le profit de ceux qui écouteront. Par le sûr témoignage de ses confesseurs, il est prouvé que ce fils de la vérité et disciple de la bonté divine, remarquable par sa conduite, brillant par sa renommée et admirable par la bonne opinion que l'on avait de lui, resplendissait d'un merveilleux éclat de pureté et qu'il préserva intégralement sa virginité, n'eut aucune corruption ni d'esprit ni de corps et ne se souilla d'aucun péché mortel. Et parce que le serviteur nourri avec égards se montre insolent envers son seigneur, il astreignit sa chair à une modération continue du manger et du boire. Pour que la nonchalance de l'oisiveté ne l'expose pas aux attaques insidieuses de l'ennemi, il méditait continuellement sur les justes lois du Seigneur de telle sorte que, totalement absorbé par les choses licites, il ne laissât pas de place en lui pour les choses illicites et fût à l'abri des corruptions spirituelles. Après un court sommeil, il passait les heures silencieuses de la nuit, vouées au repos des hommes, dans de pieuses lectures et occupait le temps où l'on dort par de saintes veilles ; quant au jour, il l'employait à

benignitate suavis, pietate compatiens, patientia constans, caritate prestabilis et in cunctis morum maturitate compositus, alios profusis virtutum aromatibus attrahebat. Fervens quoque amator fidei, cultor precipuus, propugnator ardentior, sic animo suo illam impresserat, sic se totum in illius mancipaverat obsequium, quod  
60 queque ipsius verba et opera virtutem fidei redolebant; cujus dulcedinem lingua ejus, velut *redundans favus*<sup>3</sup> copiose distillans, semper illius documenta suavia propinabat. Pro hac, inquam, mortem subire cupiens, hoc principaliter a Domino attentis et crebris supplicationibus postulasse probatur, quod non sineret eum ex hac luce migrare nisi sumpto pro illa calice passionis.

65 Unde quia meruit tantus athleta specialem palmam de pugna tam strenua reportare ac in celibem patriam sertis presignitus roseis introire, cum de civitate Cumana, ubi fratrum sui ordinis ibi morantium prior erat, Mediolanum pergeret pro exequenda inquisitione contra hereticos sibi ab apostolica Sede commissa, sicut in publica predicatione predixerat, quidam de ipsorum hereticorum credentibus, prece  
70 illorum inductus et pretio, in eum iter salutaris propositi prosequentem funestus insiliit. In agnum utique lupus, feros in mitem, in pium impius, furibundus in mansuetum, in modestum effrenis, prophanus in sanctum presumit insultum, exercet conatum, mortem intentat. Sacrum autem illius caput gladio crudeliter impetens, diris in ipsum impressis vulneribus et satiato sanguine justi ense, venerandum illum,  
75 non divertentem ab hoste sed exhibentem se protinus hostiam et cesoris sustinentem in patientia truces ictus, dimisit, spiritu petente superna, in ipso loco passionis occisum. Ipso quoque sacrilego percussuras in Christi ministrum geminas inculcante, ille non querulosa voce murmurans, sed sufferens omnia patienter, suum Domino spiritum commendabat, dicens : « In manus tuas, Domine, commendo spiritum  
80 meum ». Symbolum etiam cepit dicere fidei, cujus nec in hoc articulo desiit esse preco, prout ipse nephandus, qui a fidelibus captus fuit, et quondam frater Domini-

l'utilité des âmes, soit en se consacrant à d'ardentes prédications, soit en se vouant à l'écoute des confessions, ou bien en confondant l'infecte doctrine hérétique par des démonstrations pleines de force, dans lesquelles il est connu qu'il s'illustrait par le don d'une grâce spéciale. Charmant en outre par sa dévotion, doux par son humilité, aimable par son obéissance, délicieux par sa bienveillance, compatissant par sa piété, constant par sa patience, magnanime par sa charité, imperturbable en toute chose par la maturité de ses mœurs, il attirait les autres à lui par les puissants parfums de ses vertus. Fervent amant de la foi, qu'il cultivait remarquablement et dont il était un combattant très ardent, il en avait pénétré son esprit de telle sorte, il s'était tout entier donné à son service de telle manière que toutes ses paroles et ses œuvres en exhalaient la vertu ; la douceur en était abondamment distillée, comme le miel par un *opulent rayon d'abeilles*, par sa langue, qui en offrait toujours les délicieux enseignements. Désirant pour elle, dis-je, subir la mort, il est prouvé qu'il demandait avant tout au Seigneur, par de pressantes et fréquentes supplications, de ne pas permettre qu'il quittât la lumière de ce monde sans avoir bu le calice de la passion. 70 75 80

Aussi, parce qu'un tel athlète a mérité de rapporter d'un combat mené avec tant de vaillance une palme spéciale et d'entrer dans la patrie céleste couronné d'une guirlande de roses, tandis qu'il se rendait depuis la ville de Côme, où il était prier des frères de son ordre, à Milan, pour exécuter une tâche d'inquisition contre les hérétiques à lui confiée par le Siège apostolique, ainsi qu'il l'avait prédit dans un prêche public, un des croyants de ces mêmes hérétiques, à leur demande et contre argent, l'attaqua funestement sur le chemin de cette entreprise salutaire. Comme le loup l'agneau, le féroce le doux, le pieux l'impie, l'enragé le paisible, le déchaîné le réservé, le sacrilège outrage le saint, s'acharne sur lui, lui administre la mort. Après avoir cruellement frappé du glaive sa tête sacrée, lui avoir infligé de terribles blessures et couvert son épée du sang du juste, il laissa mort sur le lieu de sa passion, son esprit gagnant les cieux, cet homme vénérable, qui n'avait pas cherché à échapper à l'ennemi mais s'était offert immédiatement comme une hostie et avait enduré avec patience les coups sauvages du bourreau. Et tandis que le sacrilège avait percé de part en part le corps du ministre du Christ, celui-ci ne s'était pas plaint d'une voix gémissante, mais avait tout supporté patiemment en recommandant son esprit au Seigneur, disant : « Entre tes mains, Seigneurs, je recommande mon esprit ». Il 85 90 95

cus, qui comes illius erat, [et] ab ipso lictore percussus, diebus aliquibus supervixit, postea retulerunt.

Sic granum frumenti cadens in terram et infidelium manibus compressum et  
85 mortuum uberem consurgit in spicam; sic botrus in torculari calcatus liquoris  
redundat in copiam; sic triticum attritum in area in dominicum horreum, excussa  
palea, deportatur; sic aromata pilo contusa odorem plenius circumfundunt; sic,  
inquam, Regnum celorum a *violentis* percipitur<sup>4</sup>; sic per fidem a sanctis regna subli-  
mia devincuntur. O quam insigne martirium, quod titulus tam gloriosus illustrat!  
90 Pro defensione namque ac exaltatione catholice fidei ac observatione obedientie  
Romane Ecclesie, vir ille venerabilis acerrimam mortem tulit.

Hic in Ecclesia tamquam sidus radians et lumine fidei et gratia predicationis  
emicuit. Hic jam in celo quasi luminare<sup>5</sup> conspicuum et splendore glorie et mul-  
torum coruscatione signorum effulget; quia non vult Dominus ipsius ascondere  
95 sanctitatem nec meritorum suorum virtutem suppressere in occulto, sed inter lucen-  
tia sanctorum candelabra manifestius exaltare ut omnibus qui in Ecclesie domo  
habitant proferat clarum lumen. Nam nec in vita latere sic potuit, quin miraculo-  
rum claritate pateret. Cujusdam etenim nobilis filium pre nimio et horribili totius  
gule tumore nec loqui nec spirare valentem, levatis ad Deum manibus et crucis in  
100 eum facto signaculo illoque accipiente ipsius cappam et in infirmo supponente loco,  
sanavit; idem quoque nobilis, vehementi postmodum corporis torsione gravatus,  
credens et metuens exinde sibi mortis imminere discrimen, cappam ipsam quam  
ex tunc conservaverat reverenter fecit afferre; qua suo apposita pectori, mox ver-  
mem quendam duo habentem capita et pilorum densitate villosum evomuit, plena  
105 liberatione secuta. Cuidam etiam juveni muto, immisso digito in os ejus sueque  
lingue soluto ligamine, beneficium loquele concessit. Hec et alia plura dum viveret  
dignatus est per eum Dominus operari.

commença même à dire le symbole de la foi — dont il ne renonça pas plus en ce moment-là que dans les autres à être le héraut — comme l'ont rapporté l'abominable criminel lui-même, qui fut capturé par les fidèles, et feu frère Dominique, qui accompagnait le saint [et], frappé par le même bourreau, survécut quelques jours. 100

Ainsi le grain de blé qui tombe en terre, écrasé par les mains des infidèles et mort, resurgit-il fécond dans l'épi; ainsi la grappe de raisin foulée dans le pressoir rejaillit-elle en abondance de liqueur; ainsi le froment battu en gerbes sur l'aire, une fois la paille arrachée, est-il transporté dans le grenier du Seigneur; ainsi les aromates broyés par le pilon répandent-ils alentour plus abondamment leurs parfums; ainsi, dis-je, le Royaume des cieux est-il remporté par *les violents*; ainsi les royaumes célestes sont-ils conquis par les saints au moyen de la foi. Martyre ô combien remarquable, qui illustre une cause si glorieuse! Car cet homme vénérable souffrit une mort très cruelle pour la défense et l'exaltation de la foi catholique et pour l'observation de l'obéissance à l'Église romaine. 105 110

Au sein de l'Église, où il brillait comme un astre, celui-là a resplendi aussi bien de la lumière de la foi que de la grâce de la prédication. Au ciel désormais, celui-là rayonne comme un éclatant luminaire aussi bien par la splendeur de sa gloire que par les fulgurations de nombreux prodiges; car le Seigneur ne veut pas cacher sa sainteté ni tenir occulte la puissance de ses mérites, mais plutôt l'exalter très manifestement en l'élevant parmi les lumineux candélabres des saints pour qu'il offre sa brillante lumière à tous ceux qui habitent dans la maison de l'Église. Même pendant sa vie, il ne put se cacher assez pour que la splendeur de ses miracles n'apparaisse pas au grand jour. Il guérit en effet le fils d'un noble qui ne pouvait ni parler ni respirer, en raison d'une grosse et horrible tumeur sur toute la gorge, en levant les mains vers Dieu et en faisant le signe de la croix sur lui tandis que le malade prenait son manteau et le posait à l'endroit de la tumeur; et le même noble, souffrant plus tard de violentes convulsions, croyant et craignant que le moment de sa mort fût venu, fit apporter avec révérence ce même manteau, qu'il avait conservé depuis lors; et lorsqu'il le posa sur sa poitrine, il vomit aussitôt un ver à deux têtes hérissé de poils abondants et fut pleinement libéré. Il accorda le bénéfice de la parole à un jeune homme muet en insérant un doigt dans sa bouche, dénouant le lien qui entravait sa langue. Le Seigneur daigna faire ces choses et beaucoup d'autres par son intermédiaire tandis qu'il était en vie. 115 120 125 130

110 Post mortem vero ipsius, lampades ad sepulchrum ejus venerabile dependen-  
 dentes pluries per seipsas absque omni humano studio et ministerio divinitus sunt  
 accense — quia conveniens nimis erat ut, quoniam igne ac lumine fidei excellenter  
 claruerat, singulare de ipso ignis et luminis miraculum appareret. Quidam autem  
 dum vesceretur cum aliis et illius sanctitatem et miracula depravaret, sumpto quo-  
 115 dam sub hac obtestatione morsello quod eum non posset, si circa hec delinqueret,  
 transgluctire, sensit mox ipsum gutturi suo sic herentem ut illum educere vel indu-  
 cere non valeret; quare illico penitens et jam vultus mutato colore, quasi sentiens  
 vicine mortis eventum, facto intra se voto quod linguam de cetero ad talia non  
 laxaret, fuit protinus illo evomito liberatus. Idropica quedam ad locum passionis  
 ipsius auxilio viri perveniens, fusa ibi oratione, sanitatem integram mox accepit.  
 120 Obsessas a demonibus longo tempore mulieres martyr ipse, dejectis illis cum multo  
 sanguinis vomitu de corporibus, liberavit. Febres expulit languoresque curavit plu-  
 rimos et diversos. Cujusdam sinistre manus digitum ex morbo fistule plurium fora-  
 minum concavitate defossum mira consolidatione sanavit. Quidam insuper puer ex  
 casu gravissimo sic oppressus ut, motu et sensu penitus destitutus, tanquam mor-  
 tuus defleretur, mox, apposita de terra suo pectori sacro ejusdem martyris cruore  
 125 contacta, incolumis exsurrexit. Quedam cujus carnem cancer edax sedula corro-  
 sione vorabat, linitis hujusmodi terra vulneribus, est curata. Alii etiam diversis infir-  
 mitatibus occupati, qui sepulchrum ejus in vehiculis et aliis substentaculis adierunt,  
 exinde postmodum, plena incolumitate recepta, sine aliquibus subsidiis rediere. Ad  
 hec magna hereticorum et ipsorum credentium multitudo, cum tantam fidei adver-  
 130 terent efficaciam et ad eam tot certis et apertis signorum indiciis, tanquam qui-  
 busdam clamantibus preconibus, vocarentur, nec possent quasi tam valide illorum  
 instantie non parere, ad ipsius lucem fidei de sui erroris nubilo est conversa. Quid  
 plura? His et quam multis aliis miraculis gloriosis magnificavit Dominus sanctum  
 suum et colendum exhibuit universis.

135 Letetur itaque totus fidelium cetus et laudum carmina Deo concinat alta voce  
 quod a suis tanquam *Christi coheredibus*<sup>6</sup> *mansiones*<sup>7</sup> celice possidentur. Exultet

Après sa mort, des lampes suspendues sur son vénérable tombeau se sont allumées d'elles-mêmes par la volonté de Dieu, sans intervention humaine aucune — car il était très juste, puisqu'il avait brillé supérieurement du feu et de la lumière de la foi, que ce miracle singulier du feu et de la lumière s'accomplisse par lui. 135  
Un homme qui tournait en dérision sa sainteté et ses miracles en festoyant avec d'autres et prit en bouche un morceau de nourriture en jurant qu'il ne pourrait l'avaler s'il commettait ainsi une faute le sentit aussitôt se bloquer dans son gosier de telle manière qu'il ne pouvait ni le régurgiter, ni le déglutir ; raison pour laquelle, se repentant immédiatement — alors que son visage changeait déjà de couleur, 140  
comme s'il sentait venir la mort —, il fit en lui-même le vœu de ne plus laisser aller sa langue à de telles infamies et fut immédiatement libéré en vomissant. Une hydropique venue sur les lieux de la passion du saint avec l'aide de son mari recouvra toute sa santé aussitôt après y avoir fait une prière. Le même martyr libéra des femmes obsédées depuis longtemps par des démons en les leur faisant vomir 145  
hors de leurs corps avec beaucoup de sang. Il chassa et soigna de nombreuses et diverses fièvres et langueurs. Par un extraordinaire rétablissement, il guérit le doigt de la main gauche d'un homme que le mal de fistule avait creusé de nombreuses cavités. En outre, un enfant privé du mouvement et des sens à la suite d'une très grave chute, si bien qu'on le pleurait comme mort, se releva indemne aussitôt après 150  
qu'on eut déposé sur sa poitrine de la terre qui avait été en contact avec le sang sacré du martyr. Une femme dont la chair était rongée par la corrosion rapide d'un chancre dévorant fut guérie lorsque l'on recouvrit ses blessures avec la même terre. D'autres encore affligés par diverses infirmités, qui sont venus à son sépulcre sur des charrettes ou transportés par d'autres moyens, y ont recouvré pleine santé et 155  
sont repartis sans aucune assistance. De plus, un grand nombre d'hérétiques et de leurs croyants, voyant l'efficacité d'une si grande foi et appelés à elle, comme par la clameur de crieurs publics, par les si nombreuses preuves certaines et évidentes que constituent ces prodiges, incapables de ne pas obtempérer aux demandes pressantes qu'ils semblent exercer, ont quitté l'aveuglement de leur erreur pour revenir 160  
à la lumière de cette même foi. Que dire de plus ? Par ces glorieux miracles et de très nombreux autres, le Seigneur a magnifié son saint et l'a désigné à tous pour qu'ils l'honorent.

Que toute la communauté des fidèles se réjouisse donc et chante ensemble à haute voix pour Dieu des hymnes de louange, puisque les siens, en tant que co- 165

mater Ecclesia, quod palmas suos, quem in agro fidei plantavit et coluit, in celeste plantarium est translatus; gaudeat et insignis fratrum Predicatorum ordo, quod ex ipso prosiliit stella micans, cujus fulgentes radii in lumen hic peregrinantium diffunduntur. Erubescant fallaces heretici, evangelice quidem falsarii veritatis, quod sua  
140 mendacia commenta vilescunt et convalescunt catholica et apostolica documenta; obmutescant dolosa ipsorum labia et impudentes frontes decidant jam confuse, cum ille, cujus veracem instructionem et salutaria monita renuebant, cuique mortis intulere supplicium, in celo jam regnet inter agmina beatorum. Et mirum, cum aperte  
145 conspiciant Dei Ecclesiam talibus fulciri columpnis, talibus parietibus circumcingi, talibus consurgere incrementis, talibus propugnaculis communiri, talibus defensari patronis, talibus miraculis illustrari, quod nichilominus in noctis tenebris et mortis caligine gradiuntur quodque a suis oculis squamas non abiciunt cecitatis<sup>8</sup> ut *verum lumen*<sup>9</sup> videant et sequantur.

150 Ceterum, quia convenit ut quem Dominus in celo magnificat mundus colat, nos, de sanctitate vite ac veritate miraculorum ipsius martiris inquiri fecimus diligenter; et quia post inquisitionem solertem, studiosam examinationem et discussionem solemnem plura etiam et majora de ipso comperimus quam insinuata fuissent, eum de communi fratrum nostrorum et prelatorum omnium tunc apud Sedem apostolicam existentium consilio et assensu, confisi de omnipotentis Dei virtute, auctoritate quoque beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus ac nostra, sanctorum martirum cathalogo duximus ascribendum. Ideoque universitatem vestram monemus et hortamur attente, per apostolica scripta vobis precipiendo mandantes quatenus III  
155 kalendas maii festum ejusdem devote ac solempniter celebretis et faciatis a vestris subditis veneratione congrua celebrari ut pia ejus intercessione et hic a noxiis protegi et in futuro sempiterna consequi gaudia valeatis.  
160

Et ut ad venerabile ipsius sepulchrum ardentius et affluentius christiani populi confluat multitudo ac celebrius ejusdem martiris colatur festivitas, omnibus vere

*héritiers du Christ*, entrent en possession de *demeures* célestes. Que la mère Église exulte, puisque le sarment qu'elle avait planté et cultivé dans le champ de la foi a été transporté dans la plantation des cieux ; que se réjouisse aussi l'insigne ordre des frères Prêcheurs, puisqu'a jailli de son sein une étoile scintillante dont les rayons éclatants éclairent les voyageurs de cette vie terrestre. Que les fallacieux hérétiques, 170 faussaires de la vérité évangélique, rougissent de honte, puisque leurs interprétations mensongères sont démenties et reprennent vigueur les enseignements catholiques et apostoliques ; que leurs lèvres trompeuses se taisent et leurs fronts impudents s'abaissent désormais pleins de confusion, puisque celui dont ils ont rejeté les instructions de vérité et les avertissements salutaires et à qui ils ont infligé un 175 supplice de mort règne désormais aux cieux parmi la multitude des bienheureux. Et c'est merveille — puisqu'ils voient clairement que l'Église de Dieu est soutenue par de telles colonnes, est enceinte de telles murailles, se redresse avec de tels renforts, est gardée par de tels remparts, défendue par de tels protecteurs, illustrée par de tels miracles — qu'ils avancent néanmoins dans les ténèbres de la nuit et l'obscurité 180 de la mort sans ôter de leurs yeux les écailles de la cécité pour voir et suivre *la vraie lumière*.

Et parce qu'il convient que le monde honore celui que Dieu magnifie dans les cieux, nous avons fait enquêter diligemment sur la sainteté de la vie et sur la vérité des miracles de ce martyr ; et, parce que, après une enquête précise, un examen 185 minutieux et une discussion solennelle, nous avons découvert à son sujet plus de choses encore, et de plus grandes, que celles qui avaient été rapportées, du commun conseil et assentiment de nos frères et de tous les prélats alors présents auprès du Siège apostolique, confiants dans la force de Dieu tout-puissant et par l'autorité de ses apôtres les bienheureux Pierre et Paul et par la nôtre, nous l'avons inscrit au 190 catalogue des saints martyrs. C'est pourquoi nous vous enjoignons instamment et vous exhortons, vous ordonnons par ces écrits apostoliques et vous commandons à tous de célébrer pieusement et solennellement sa fête le 3 des calendes de mai<sup>10</sup> et de la faire célébrer avec le respect qui convient par ceux qui vous sont soumis, afin que, par sa sainte intercession, vous puissiez être ici-bas protégés des mauvais 195 hommes et gagner dans le futur les joies éternelles.

Et pour que la multitude du peuple chrétien conflue plus ardemment et plus abondamment vers son vénérable tombeau et que la fête de ce martyr jouisse d'une

165 penitentibus et confessis qui cum reverentia illuc in eodem festo annuatim accesserint ipsius suffragia petituri, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, annum unum et XL dies, accedentibus vero annis singulis ad predictum sepulchrum infra ejusdem festi quindenam, XL dies, de injuncta sibi penitentia misericorditer relaxamus.

Datum Perusii, VIII kalendis aprilis, pontificatus nostri anno decimo.

plus grande renommée, confiants dans la miséricorde de Dieu tout-puissant et dans l'autorité de ses apôtres les bienheureux Pierre et Paul, nous remettons miséricordieusement à tous les véritables pénitents et confessés qui s'y rendront chaque année pour cette même fête afin de demander ses suffrages une année et quarante jours de la pénitence qui leur aura été infligée, et quarante jours à ceux qui viendront au même sépulcre une année ou l'autre pendant la quinzaine de cette même fête. 200

Donné à Pérouse, le 9 des calendes d'avril, la dixième année de notre pontificat. 205

**Notes**

- 1 Cf. Jo 15, 1-8 (*Vitis allegoria*) : *Ego sum vitis vera et Pater meus agricola est. Omnem palmitem in me non ferentem fructum tollet eum et omnem qui fert fructum purgabit eum ut fructus plus afferat. [...] Manete in me, et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso, nisi manserit in vite, sic nec vos, nisi in me manseritis. [...]*
- 2 Cf. 1 Cor 10, (*Israelis historia exemplum fidelium*), 4 : *Et omnes eundem potum spiritualem biberunt (bibebant autem de spiritali consequente eos petra ; petra autem erat Christus).*
- 3 Ps 18 (*Laus Dei creatoris et legislatoris*), 10-11 : *Judicia Domini vera, justificata in semetipsa, desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum et dulciora super mel et favum redundantem.*
- 4 Cf. Mt 11, 12 (*Joannis laus*) : *A diebus autem Joannis Baptiste usque nunc regnum celorum vim patitur ; et violenti rapiunt illud.*
- 5 Cf. Gn 1 (*Creatio celi et terre*), 14 et 16 : *Dixit autem Deus : Fiant luminaria in firmamento celi et dividant diem et noctem... (...) Fecitque Deus duo luminaria magna...*
- 6 Cf. Rom 8, 17 (*Christiani filii Dei*) : *Si autem filii, et heredes ; heredes quidem Dei coheredes autem Christi, si tamen compatimur et conglorificemur.*
- 7 Cf. Jo 14, 2 (*Jesu ad Patrem vadit discipulis locum paraturus*) : *In domo Patris mei mansiones multe sunt.*
- 8 Cf. Act 9, 18 (*Ananias ad Saulum*) : *Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squame et visum recepit ; et surgens baptizatus est.*
- 9 Cf. 1 Jo 2, 8 (*Mandata Dei observanda*) : *Quia tenebre transierunt et verum lumen jam lucet.*
- 10 C'est-à-dire le 29 avril.